



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 novembre 2012
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2053 (2012) du Conseil de sécurité. Au paragraphe 28 de cette résolution, le Conseil m'a demandé de lui rendre compte, le 14 novembre 2012 au plus tard, des progrès accomplis sur le terrain en République démocratique du Congo, notamment en ce qui concerne les objectifs énoncés au paragraphe 4 de la résolution et les critères de mesure des progrès et des répercussions du programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration sur les effectifs des groupes armés étrangers. Il m'a également demandé de joindre au présent rapport deux annexes thématiques concernant l'une l'évaluation du processus électoral visée au paragraphe 16 de la résolution et l'autre les nouvelles façons d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité visées au paragraphe 9 de la résolution. On trouvera ci-après une description de l'évolution de la situation entre la publication de mon rapport du 23 mai 2012 (S/2012/355) et le 31 octobre 2012.

II. Principaux faits nouveaux

2. L'issue des élections présidentielle et législatives du 28 novembre 2011 continue d'empêcher le rétablissement de la confiance dans les institutions nationales et l'instauration d'un dialogue constructif entre les partis politiques. La majorité et l'opposition restent divisées sur la poursuite du processus électoral, notamment l'organisation d'élections provinciales et locales. Des divergences se sont également fait jour au niveau central sur la situation dans l'est du pays. La mutinerie d'anciens éléments du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) intégrés aux Forces armées de la République démocratique du Congo, qui ont pris le nom de Mouvement du 23 mars (M23), a donné lieu à un regain de violence et au renforcement du contrôle de fait qu'exerce ce mouvement sur certaines zones du Nord-Kivu. La mutinerie ayant empêché l'armée d'assurer pleinement sa mission, les groupes armés congolais et étrangers ont profité de la situation pour renforcer et étendre leur contrôle sur d'autres zones des Kivus. Dans ces circonstances, les attaques visant les civils se sont intensifiées et la situation



humanitaire s'est nettement dégradée. Les informations récurrentes selon lesquelles le M23 recevait de l'aide de pays voisins n'a fait qu'accroître les tensions dans les deux Kivus. La crise a aussi eu pour effet de réduire considérablement la pression militaire exercée sur les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et, du même coup, l'efficacité des activités de désarmement et de rapatriement de ce groupe armé étranger. Grâce aux initiatives de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres partenaires régionaux et internationaux, le dialogue politique entamé au niveau régional n'a pas été interrompu, mais la confiance entre la République démocratique du Congo et le Rwanda s'est érodée.

Évolution de la situation politique

3. Le 15 juin, la nouvelle Assemblée nationale a achevé sa première session ordinaire, au cours de laquelle elle a mis en place ses instances internes, dont sept commissions permanentes. Sur les 35 membres des bureaux de ces commissions, on compte 10 élus de l'opposition et 1 indépendant.

4. Les 16 et 18 juin respectivement, le Sénat et l'Assemblée nationale ont ouvert une session parlementaire extraordinaire de 30 jours. La loi de finances pour 2012 a été adoptée par le Parlement deux semaines plus tard et promulguée par le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, le 20 juillet.

5. L'accroissement de l'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo a suscité plusieurs initiatives parlementaires. En particulier, le 30 mai, l'Assemblée nationale a demandé au Vice-Premier Ministre et Ministre de la défense nationale et au Ministre de l'intérieur de répondre à des questions orales sur l'évolution de la situation dans la région.

6. Le 21 mai, le Président de la République a présidé la première réunion extraordinaire du Conseil des ministres, consacrée à la sécurité dans l'est du pays. Le Gouvernement a appelé à l'unité nationale et exigé que cesse tout appui aux groupes armés. Le 6 juillet, le Président a réuni le Conseil supérieur de la défense pour examiner les allégations relatives aux appuis externes dont bénéficierait le M23. Il a été décidé à cette réunion de déchoir de leur qualité d'officier et de radier des forces armées congolaises 14 mutins du M23, notamment le général Bosco Ntaganda et le colonel Ruzandiza, alias Makenga Sultani. Le général Ntaganda fait par ailleurs l'objet d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale, notamment pour des crimes qu'il est soupçonné d'avoir commis en 2002 et 2003 en Ituri.

7. Le 1^{er} septembre, les Forces de défense rwandaises, qui avaient été déployées dans le cadre d'accords bilatéraux précédents entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, se sont retirées du territoire de Rutshuru, dans le Nord-Kivu. Le 3 septembre, 30 partis politiques de l'opposition, notamment l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), ont réagi en publiant un communiqué où ils accusaient les Gouvernements congolais et rwandais d'être complices des mutins du M23 au Nord-Kivu, demandaient au Parlement de mettre le Président en examen pour haute trahison et s'opposaient au déploiement d'une force internationale neutre proposé au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs tenu le 15 juillet à Addis-Abeba.

8. Le 15 septembre, le Sénat et l'Assemblée nationale ont ouvert une session parlementaire ordinaire. Les présidents des deux chambres ont demandé au Gouvernement de leur présenter son projet de loi de finances pour 2013 dans les

meilleurs délais. Le Président de l'Assemblée nationale a annoncé que deux textes seraient examinés en priorité : le projet de loi modifiant la loi organique portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante et le projet de loi instituant la Commission nationale des droits de l'homme. Le second a été adopté le 10 octobre. Le même jour, le Conseil des ministres a également adopté le projet de loi de finances pour 2013, qui a été transmis à l'Assemblée nationale le 18 octobre pour adoption. On trouvera des informations sur le processus électoral dans l'annexe au présent rapport consacrée à ce thème.

9. Le quatorzième Sommet de la Francophonie s'est déroulé à Kinshasa du 12 au 14 octobre. J'y étais représenté par la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Irina Bokova. En marge du Sommet, le Président de la France, François Hollande, s'est entretenu séparément avec son homologue congolais et avec plusieurs chefs de l'opposition, dont le dirigeant de l'UDPS, Etienne Tshisekedi.

10. Outre la déclaration finale du 14 octobre, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté une résolution sur la situation en République démocratique du Congo, dans laquelle ils ont condamné la violence et les atteintes aux droits de l'homme auxquelles se livrent des groupes armés dans l'est du pays, demandé au Conseil de sécurité d'adopter des sanctions ciblées contre les auteurs de troubles et soutenu les initiatives de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Organisation des Nations Unies visant à régler pacifiquement la crise.

Provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de Maniema et du Katanga

11. Depuis qu'elle a commencé, au mois d'avril, la mutinerie d'anciens éléments du CNDP s'étend dans le Nord-Kivu. La création du Mouvement du 23 mars a été annoncée le 6 mai dans un communiqué et présentée comme une décision de l'aile militaire du CNDP résultant de ce que le Gouvernement n'aurait pas, selon elle, donné effet aux accords de paix du 23 mars 2009. L'ex-colonel Makenga y était désigné comme le commandant du M23. Les accrochages se sont multipliés entre les forces armées congolaises et les mutins en mai. Ces derniers se sont concentrés à Runyoni, dans le territoire de Rutshuru, près des frontières ougandaise et rwandaise. Les désertions se sont poursuivies dans les Kivus et l'Ituri jusqu'en octobre, éclaircissant les rangs des forces armées congolaises mais aussi de la Police nationale congolaise.

12. Pendant tout le mois de mai, les forces armées congolaises ont cherché à déloger le M23 des positions qu'il occupait à Runyoni tout en s'employant à reprendre d'autres positions à des groupes armés dans les territoires de Masisi, Walikale et Lubero. On a signalé un nombre plus élevé d'actes criminels et de violations des droits de l'homme commis par le M23, d'autres groupes armés et, dans une moindre mesure, les forces armées congolaises, ainsi que d'importants déplacements de population et l'arrivée de réfugiés au Rwanda et en Ouganda.

13. De surcroît, un certain nombre de groupes armés maï-maï, dont des signataires des accords de paix du 23 mars 2009, ont intensifié leurs attaques contre les forces armées congolaises. Parmi eux, figuraient notamment les Maï-Maï Cheka présents dans le territoire de Walikale et une nouvelle coalition maï-maï implantée dans le territoire de Lubero, qui aurait des liens avec des éléments commandés par Kakulu Lafontaine et l'ex-colonel des forces armées congolaises Kahasha, ainsi que

d'autres milices du Nord-Kivu et de l'Ituri. Les FDLR et des groupes armés congolais tels que l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain ont repris des positions abandonnées par les forces armées congolaises lorsqu'elles se sont redéployées pour combattre le M23. De nouveaux groupes armés se seraient également mobilisés dans les territoires de Masisi et Beni. Certains combattants des FDLR sont passés du Sud-Kivu au Nord-Kivu et se sont regroupés dans les territoires de Masisi et Walikale.

14. Les attaques des groupes armés se sont intensifiées, visant de plus en plus clairement certains groupes ethniques. Dans les territoires de Walikale et Masisi, les affrontements armés et les représailles se sont multipliés entre deux coalitions armées, d'un côté les Maï-Maï Raïa Mutomboki, les Maï-Maï Kifuafua et les Forces de défense congolaises, et de l'autre, les FDLR et les Maï-Maï Nyatura. Ainsi, il ressort de l'enquête menée par le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme qu'au moins 112 civils ont été tués par les Maï-Maï Raïa Mutomboki à Katoyi entre mi-août et début septembre.

15. Le 7 juin, une délégation comprenant notamment le Vice-Premier Ministre et Ministre de la défense nationale a effectué une visite de quatre jours dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, sous la conduite du Premier Ministre, Matata Ponyo. Le 9 juin, lors d'une conférence de presse tenue à Goma, le Gouvernement a accusé le Rwanda d'apporter son appui au M23 et précisé qu'il avait des preuves de ce qu'il avançait. Le 26 juin, a été publié l'additif au rapport d'étape (S/2012/348/Add.1) présenté par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004). Le rapport renferme divers documents attestant le soutien de représentants du Gouvernement rwandais et des forces armées rwandaises au M23, en violation de l'embargo sur les armes et du régime de sanctions. Le 27 juillet, le Gouvernement rwandais a communiqué au Comité un contre-rapport réfutant les conclusions du Groupe d'experts selon lesquelles le M23 aurait reçu un soutien externe. Le rapport définitif du Groupe doit être publié en novembre.

16. Le 5 juillet, les forces armées congolaises ont lancé une nouvelle offensive militaire contre le M23 dans le territoire de Rutshuru. Le M23 a contre-attaqué et étendu le contrôle qu'il exerce de fait sur la quasi-totalité du territoire, en particulier la ville de Bunagana, à la frontière de l'Ouganda. Le même jour, à Bunagana, un soldat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pris dans des tirs croisés a succombé à ses blessures. Plus de 600 soldats congolais et leur famille ont, ainsi que de nombreux policiers congolais, fui en Ouganda. Ils ont été rapatriés par les forces armées ougandaises le 12 juillet. Les 11 et 12 juillet, la MONUSCO ayant été informée que des violations graves des droits de l'homme avaient été commises et que le M23 avait progressé en direction de Goma, ses hélicoptères d'attaque ont tiré sur des positions occupées par ce dernier.

17. Le 11 juillet, le M23 s'est doté d'un coordonnateur politique en la personne de Jean-Marie Runiga Lugerero, un évêque ayant appartenu au CNDP. Par la suite, il a commencé à mettre en place une administration parallèle dans le territoire de Rutshuru, en nommant son propre administrateur territorial et son chef de la police, en modifiant le statut administratif de certaines localités telles que Rubare et en nommant de nouveaux administrateurs et chefs locaux. Le M23 a en outre établi son propre système de collecte d'impôts. Le 17 août, il a annoncé la formation d'un

cabinet politique présidé par Runiga et la nomination d'un « gouvernement » chargé d'administrer le territoire de Rutshuru.

18. Le 24 juillet, le M23 a attaqué des positions occupées par les forces armées congolaises près de Rugari, dans le territoire de Rutshuru. Les jours suivants, les affrontements se sont intensifiés et un soldat de la MONUSCO, pris entre deux feux, a été blessé. Les forces du M23 ont pris le contrôle de Rutshuru et de Kiwanja. À partir du mois d'août, les forces armées congolaises se sont rapprochées de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain et des Maï-Maï Nyatura sur le plan opérationnel, et ont engagé des discussions informelles avec les commandants de ces groupes armés au sujet de l'éventuelle intégration de certains de leurs combattants dans l'armée régulière. En octobre, l'intégration des combattants du groupe Nyatura était achevée. Entre fin septembre et mi-octobre, à Goma, au moins cinq personnes ont été tuées par des tirs et des attaques à la grenade dont les auteurs n'ont pas été identifiés. Les autorités provinciales ont réagi en appliquant un plan de renforcement de la sécurité dans la ville et notamment en mettant en place des patrouilles communes assurées par les forces armées congolaises, la Police nationale congolaise et la MONUSCO.

19. Le 2 octobre, des éléments du M23 ont progressé vers le nord-est en direction de Nyamilima et de la ville frontalière de Ishasha, mais le 10 octobre des groupes maï-maï les ont repoussés vers Kisheguru. Le 16 octobre, six soldats de la MONUSCO et un interprète ont été blessés par balle dans un échange de tirs avec des éléments armés inconnus près de la ville de Buganza, dans le nord du Nord-Kivu, alors qu'ils effectuaient une patrouille sur l'axe Nyamilima-Ishasha. Le 20 octobre, « Bishop » Runiga a annoncé que la branche armée du M23 était rebaptisée Armée révolutionnaire du Congo. Le M23 a également menacé de reprendre les hostilités si le Gouvernement n'engageait pas de négociations directes avec lui.

20. Dans le Sud-Kivu, la situation est restée instable, des rumeurs n'ayant cessé de courir sur les infiltrations transfrontalières et l'amplification du mouvement des mutins du M23 dans la province. Les activités des groupes armés, en particulier les Maï-Maï Raïa Mutomboki, Maï-Maï Yakutumba, Maï-Maï Bede et Maï-Maï Nyatura, ont repris de plus belle à mesure que les troupes des forces armées congolaises se redéployaient dans le Nord-Kivu.

21. En juillet et août, on a assisté à une recrudescence des activités des Maï-Maï Raïa Mutomboki, depuis Mwenga vers les territoires de Shabunda et Kalehe au nord et le territoire de Walikale au Nord-Kivu. Les affrontements se sont poursuivis pendant tout le mois d'août, les opposant aux Maï-Maï Nyatura et aux forces armées congolaises. Ces combats ont renforcé les tensions interethniques concernant les questions relatives aux terres et la collaboration avec les FDLR. Les différents groupes armés ont continué de recruter des jeunes dans ce secteur. Les luttes intestines entre factions des Maï-Maï Raïa Mutomboki dans le territoire de Shabunda sont également à l'origine d'un regain de violence.

22. Les Maï-Maï Yakutumba ont poursuivi leurs activités autour de la péninsule d'Ubwari et dans la forêt de Ngandja, dans le territoire de Fizi. Une coalition les unissant aux Forces nationales de libération, groupe rebelle burundais, a continué d'opérer dans la zone frontalière de la forêt de Rukoko, dans le territoire d'Uvira. Le 17 septembre, les forces armées congolaises ont lancé contre cette coalition des

opérations coordonnées avec celles des forces armées burundaises de l'autre côté de la frontière.

23. Les tensions se sont aggravées entre les communautés de Bafuliro et de Barundi dans la plaine de la Ruzizi, dans le territoire d'Uvira. Les 28 et 29 septembre, une délégation conduite par le Ministre de l'intérieur a eu des entretiens avec les chefs traditionnels des deux communautés ethniques, qui ont débouché sur la signature d'un accord jetant les bases d'une coexistence pacifique.

24. Dans la province de Maniema, des rumeurs persistantes ont circulé sur des infiltrations supposées de combattants du M23 ou des tentatives de déstabilisation de la province en découlant. Des éléments des Maï-Maï Simba sont restés actifs dans le parc national de la Maïko, dans le territoire de Lubutu. Des accrochages entre les forces armées congolaises et des éléments des Maï-Maï Raïa Mutomboki ont été signalés à la limite du Sud-Kivu et du Nord-Kivu.

25. L'insécurité a continué de s'accroître dans le triangle Manono-Moba-Pweto, dans le nord du Katanga, du fait du regain d'activité des Maï-Maï Gédéon et d'autres groupes maï-maï de moindre importance. La MONUSCO a reçu des informations selon lesquelles 400 jeunes auraient rejoint le groupe maï-maï des Jeunes katangais en juin. En juin et juillet, les Maï-Maï Gédéon auraient recruté de nouveaux combattants et étendu progressivement leur présence dans le territoire de Manono. Entre juillet et fin septembre, ils ont attaqué plusieurs positions tenues par les forces armées congolaises dans les territoires de Manono et Pweto. Les combats et le harcèlement incessants des populations locales par les forces armées congolaises et les milices maï-maï ont accru le nombre de déplacés dans le nord et le centre de la province du Katanga.

Province Orientale

26. Les désertions se sont multipliées dans les rangs des forces armées congolaises dans le district de l'Ituri. Progressant dans des secteurs préalablement contrôlés par les forces armées congolaises, les Forces de résistance patriotiques en Ituri (FRPI) ont renforcé leur présence dans le sud du territoire d'Irumu. Début juillet, le chef de cette milice, Cobra Matata, s'est dit disposé à intégrer les forces armées congolaises en contrepartie d'une amnistie. Par la suite, les FRPI se sont regroupées sur trois principaux sites, Aveba, Bukiringi et Gety, à des fins d'identification. Cela étant, fin octobre, aucun accord n'était intervenu quant à leur intégration. Dans le territoire de Djugu, selon plusieurs sources d'information, un ancien élément de l'Union des patriotes congolais, connu sous le nom de colonel Hitler, cherchait des recrues pour un nouveau groupe armé baptisé Mouvement de résistance populaire du Congo, dans les rangs duquel on trouve d'anciens combattants du Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-Goma).

27. Les Maï-Maï Simba, qui seraient dirigés par un ancien braconnier connu sous le nom de « Capitaine Morgan », ont quitté le territoire de Bafwasende pour celui de Mambasa. Les 24 et 25 juin, des éléments de ce groupe ont attaqué la réserve de faune à okapis afin de mettre la main sur les activités de braconnage et d'extraction minière artisanale illégale.

28. En ce qui concerne l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), la pression exercée sans relâche par la MONUSCO et les forces armées congolaises a, ainsi que la capture du commandant Caesar Achellam par les forces armées ougandaises le

12 mai, dans le Haut-Uélé, concouru à réduire les activités du groupe armé. Le nombre d'incidents signalés impliquant la LRA est passé de 38 par mois en moyenne de janvier à mai à 20 de juin à septembre. On a donc estimé que la LRA fonctionnait en mode de survie mais restait active dans le parc national de Garamba et le triangle Bangadi-Ngilima-Niangara. Elle était également présente dans le Bas-Uélé, qui servait peut-être de base arrière à des éléments menant des opérations en République centrafricaine.

La situation humanitaire

29. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), les besoins humanitaires se sont accrus au cours de la période considérée, notamment parce que la reprise des combats et l'insécurité ont provoqué, dans l'est de la République démocratique du Congo, une augmentation du nombre des déplacés, qui est passé de 1,7 million au début de l'année 2012 à 2,24 millions. La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence s'est rendue dans le pays du 5 au 9 août.

30. Dans le Nord-Kivu, plus de 260 000 personnes ont été déplacées en conséquence de la mutinerie du M23. En outre, plus de 70 000 personnes se sont enfuies au Rwanda et en Ouganda. En septembre, quelque 60 000 enfants du Nord-Kivu ont été privés de rentrée des classes, 258 écoles étant inutilisables, certaines ayant été incendiées ou saccagées, d'autres hébergeant des déplacés ou étant occupées par des hommes armés. Dans le Sud-Kivu, le nombre total de déplacés s'élevait le 30 septembre à 845 000, après une augmentation chiffrée à plus de 198 000 nouveaux déplacés entre avril et août, principalement dans le territoire de Kalehe, qui borde le Nord-Kivu. Près de 166 000 déplacés sont rentrés chez eux, essentiellement dans le territoire de Shabunda.

31. Dans la province du Katanga, la situation humanitaire s'est détériorée depuis le début de l'année 2012 sous l'effet des activités des groupes armés, provoquant une brusque augmentation du nombre de déplacés, qui est passé d'environ 55 000 en décembre 2011 à plus de 224 000 à l'heure où est établi le présent rapport.

32. La province Orientale a connu une nouvelle épidémie de la fièvre hémorragique à virus Ebola aux alentours de la ville d'Isiro, dans le Haut-Uélé. Sur les 81 personnes touchées à la mi-octobre, 36 étaient décédées. Le Ministre de la santé publique a déclaré officiellement l'épidémie le 17 août et mis en place un dispositif de coordination des soins d'urgence, de prévention et d'enraiment de la maladie.

33. Le 30 juin, une clause de cessation s'appliquant aux Angolais réfugiés en République démocratique du Congo a pris effet, donnant lieu au rapatriement volontaire de quelque 17 000 personnes en Angola. Le 30 septembre, 6 633 réfugiés rwandais avaient été rapatriés du Nord-Kivu et 2 425 du Sud-Kivu. Le 17 octobre, 29 771 réfugiés congolais avaient été rapatriés du Congo dans la province de l'Équateur avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Le nord de cette province a en outre accueilli, depuis le mois de mai, plus de 3 000 réfugiés ayant fui l'insécurité qui régnait en République centrafricaine.

34. Les expulsions de nationaux congolais par les autorités angolaises se sont poursuivies. Selon les autorités provinciales, plus de 3 500 Congolais ont été expulsés de Cabinda vers de la province du Bas-Congo entre le mois de mai et le

7 août. Près de 53 000 Congolais ont été expulsés d'Angola entre janvier et août, via plusieurs postes frontière, vers les provinces du Bandundu, du Bas-Congo et du Kasai occidental.

35. Les équipes humanitaires ont encore eu des difficultés à accéder aux régions de l'est de la République démocratique du Congo. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a signalé au moins 170 incidents compromettant la sécurité des travailleurs humanitaires depuis le début 2012. Néanmoins, grâce au montant de 32 millions de dollars des États-Unis alloués par le Fonds central pour les interventions d'urgence au titre du financement d'urgence pour les provinces des Kivus, Orientale et du Katanga, les organisations humanitaires ont fait parvenir nourriture, eau et autres produits essentiels aux populations. Le plan d'action humanitaire pour 2012 n'était financé qu'à hauteur de 52 % à la mi-octobre.

Évolution de la situation au niveau régional

36. À la demande du Gouvernement de la République démocratique du Congo, le Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, qui préside la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, a convoqué un sommet extraordinaire des chefs d'État et de Gouvernement consacré à la crise dans l'est de la République démocratique du Congo le 15 juillet, à Addis-Abeba. À l'issue de la réunion, dans une déclaration, les chefs d'État et de gouvernement ont condamné les actes du M23, qu'ils ont qualifié de force négative, et exigé qu'aucun appui ne soit apporté à un quelconque groupe armé à des fins de déstabilisation de la région et, en particulier, de l'est de la République démocratique du Congo. Ils ont également souligné que, pour régler la crise, il convenait d'adopter une approche à volets multiples : élargissement du Mécanisme conjoint de vérification à tous les membres de la Conférence et mise en œuvre de ce dispositif; déploiement, avec l'appui de l'ONU et de l'Union africaine, d'une force internationale neutre en vue d'éradiquer le M23, les FDLR et d'autres groupes armés et de sécuriser les zones frontalières; remise sur pied de l'équipe mixte ONU-Union africaine d'envoyés spéciaux pour la région des Grands Lacs composée respectivement des anciens Présidents Olusegun Obasanjo et Benjamin Mkapa. Trois autres sommets extraordinaires de la Conférence consacrés à la situation dans l'est de la République démocratique du Congo ont eu lieu au cours de la période considérée.

37. Un sous-comité des ministres de la défense a été créé pour donner suite au deuxième sommet extraordinaire, tenu les 7 et 8 août à Kampala. Sa direction a été confiée à l'Ouganda et il a été chargé de proposer des mesures d'urgence pour faire cesser les combats dans l'est de la République démocratique du Congo et définir les modalités d'établissement de la force internationale neutre. À l'issue de sa réunion des 15 et 16 août à Goma, le Sous-Comité a présenté un rapport dans lequel il engageait le M23 à mettre fin aux hostilités et à cesser toutes ses activités anticonstitutionnelles, notamment l'installation d'une administration parallèle, et à se replier sur ses positions militaires antérieures. Il y proposait qu'une équipe militaire d'évaluation analyse la situation sur le terrain et présente des scénarios en vue du déploiement de la force internationale neutre. Il proposait aussi de procéder à une réévaluation des accords de paix du 23 mars 2009.

38. Dans une déclaration publiée à l'issue de la trente-deuxième session du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe, tenu les 17 et 18 août à Maputo, les participants ont condamné

le Gouvernement rwandais pour son soutien présumé au M23 et chargé le Président du Mozambique, Armando Guebuza, de se rendre à Kigali en sa qualité de Président de la Communauté pour y entretenir le Gouvernement rwandais de la question.

39. Lors du troisième sommet extraordinaire, tenu à Kampala le 8 septembre, le Président de la Conférence, M. Museveni, a été prié de maintenir les échanges diplomatiques avec les parties au conflit, dont le M23. Allant dans le même sens à sa 335^e séance, le 19 septembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a demandé l'application effective des accords de paix du 23 mars 2009.

40. Parallèlement, le Mécanisme conjoint de vérification, dans sa forme élargie, a été mis en place à Goma le 14 septembre avec l'appui de la MONUSCO. Les travaux de l'équipe militaire d'évaluation ont débuté le 23 septembre à Goma avec le concours de l'ONU en vue de définir le concept général d'opérations de la force internationale neutre.

41. Le 27 septembre, j'ai présidé une réunion de haut niveau sur l'est de la République démocratique du Congo, à laquelle 26 délégations ont pris part, dont les représentants d'États membres de la Conférence et de plusieurs pays fournissant des contingents à la MONUSCO dans les Kivus, des membres du Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs et les membres permanents du Conseil de sécurité. De nombreux participants ont condamné le M23 et tout appui externe à ce groupe armé ou à d'autres. Ils ont aussi souligné qu'il fallait maintenir le dialogue et les mesures de confiance entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Certains participants, comme la République démocratique du Congo et la plupart des États membres de la Conférence, ont soutenu le principe de la création rapide de la force internationale neutre susmentionnée tandis que d'autres se montraient plus circonspects quant aux modalités pratiques d'établissement d'une force de cette sorte.

42. Le 8 octobre, le quatrième sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence s'est déroulé à Kampala. Un délai supplémentaire de deux semaines a été accordé à l'équipe militaire d'évaluation pour élaborer le concept général des opérations de la force internationale neutre. Le Président de la Conférence a été chargé de prendre langue avec les membres de celle-ci, la Communauté de développement de l'Afrique australe et d'autres partenaires africains afin de trouver des fournisseurs de contingents et d'obtenir un appui plus ferme de l'Union africaine et de l'ONU. Il lui a aussi été demandé de poursuivre les démarches diplomatiques qu'il a entreprises avec toutes les parties concernées en vue de régler pacifiquement le conflit. Les participants ont aussi souhaité que les travaux du Mécanisme commencent immédiatement.

III. Mise en œuvre du mandat de la MONUSCO

Protection des civils

43. L'ampleur et la gravité de la crise dans le Nord-Kivu et la multiplication des menaces dans d'autres régions de la partie orientale de la République démocratique du Congo ont amené la MONUSCO à augmenter rapidement et adapter vigoureusement ses activités et ses opérations visant à protéger les civils exposés à des menaces imminentes. Elle a poursuivi le déploiement dans l'est du pays de 93 bases opérationnelles de compagnie et bases opérationnelles temporaires et de

48 centres d'opérations afin d'y établir une présence protectrice. En cas de besoin, les unités de police constituées ont assuré une protection supplémentaire des biens et du personnel des Nations Unies ainsi que de l'ordre public. En outre, la force a eu recours à des déploiements souples à court terme, consistant en bases opérationnelles mobiles et déploiements de combat statiques, qui ont concentré leur action essentiellement sur la protection des points chauds. La multiplication de ces déploiements a sollicité au maximum les ressources et les capacités opérationnelles de la Mission.

44. Pour poursuivre l'expansion des réseaux d'alerte locale, 16 unités supplémentaires ont été installées dans les Kivus et la province Orientale, ce qui en porte le nombre total à 36. Des systèmes radio à haute fréquence ont été établis dans 12 bases militaires de la MONUSCO non desservies par des réseaux téléphoniques pour communiquer avec les communautés équipées de systèmes radio. Depuis juillet, 147 assistants de liaison locaux supplémentaires ont été recrutés pour renforcer la présence civile de la MONUSCO dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, la province Orientale, le Katanga et l'Équateur. Dans les Kivus et la province Orientale, 27 équipes conjointes de protection ont été déployées dans les zones les plus touchées par le conflit et les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Des plans de protection communautaires ont été élaborés en fonction des résultats de ces missions. Au Nord-Kivu, en coordination avec les principaux organismes et partenaires des Nations Unies, la MONUSCO a planifié des mesures d'urgence pour assurer une protection contre la menace du M23.

Faits nouveaux dans le domaine électoral

45. Au cours de la période considérée, des progrès modestes ont été réalisés dans l'accomplissement de la phase suivante du cycle électoral. On trouvera de plus amples informations à ce sujet à l'annexe I.

Stabilisation et consolidation de la paix

46. Des progrès limités ont été accomplis dans la mise en œuvre des projets de stabilisation prévus dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation sur laquelle s'appuie le Programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant de conflits du Gouvernement. En raison de l'insécurité qui prévaut actuellement, les projets ont été suspendus dans le territoire de Rutshuru (Nord-Kivu) et ont vu leur mise en œuvre retardée dans d'autres secteurs comme l'axe Miti-Hombo, dans le Sud-Kivu.

47. Le 30 juillet, le Programme de consolidation de la paix a été officiellement présenté au Gouvernement. Le 18 septembre, le mécanisme des coordonnateurs de zone des Nations Unies a été inauguré à Mbuji Mayi, dans le Kasai oriental, en présence de hauts responsables du Gouvernement, de donateurs et de représentants des Nations Unies. Trois bureaux conjoints ont été établis dans les provinces du Bas-Congo, du Kasai oriental et du Kasai occidental sous l'autorité des coordonnateurs de zone des Nations Unies. Ces derniers auront pour tâche de rendre plus efficace la coordination entre la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies et d'appuyer le passage progressif des opérations de maintien de la paix à la consolidation de la paix et au redressement économique.

**Progrès dans la coordination de la ligne de conduite
des organismes des Nations Unies et principales lacunes
en matière de consolidation de la paix**

48. Le Groupe de coordination des donateurs, instance de haut niveau de dialogue et de recherche du consensus entre les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux et le Gouvernement, a été officiellement établi le 6 juin. Un séminaire marquant le lancement du processus de la Nouvelle donne pour l'engagement international dans les États fragiles et la participation de la République démocratique du Congo à cette initiative dans le cadre d'un projet pilote a eu lieu à Kinshasa le 16 août. Il a été suivi du 5 au 7 septembre d'un atelier dirigé par le Gouvernement, qui visait à préparer l'évaluation de la fragilité du pays, fondement technique indispensable de la mise en œuvre de la Nouvelle Donne.

Droits de l'homme

49. Les activités armées dans l'est de la République démocratique du Congo ont continué d'aggraver la situation en matière de droits de l'homme, en particulier dans le Nord-Kivu et la province Orientale. Tandis que les FDLR, la LRA et divers groupes maï-maï continuaient de commettre de graves violations des droits de l'homme, on a enregistré comme faits nouveaux la mutinerie du M23 dans le Nord-Kivu, une escalade de la violence de la part de certaines factions des Maï-Maï Raïa Mutomboki dans les deux Kivus ainsi que des attaques particulières violentes effectuées par les Maï-Maï Simba dans la province Orientale.

50. On a recensé de nombreux cas de violations des droits de l'homme perpétrées par des éléments du M23, dont des exécutions sommaires, des viols, de mauvais traitements et des cas de travail et de recrutement forcés, à mesure que le Mouvement prenait le contrôle d'une grande partie du territoire de Rutshuru. Ceux qui ont fait montre de résistance à l'égard du M23, en particulier des chefs des communautés locales et des membres de la société civile, ont souvent fait l'objet de menaces ou de violences quand ils n'ont pas été sommairement exécutés. Le 30 mai, dans le Sud-Kivu, les autorités militaires ont condamné 13 anciens officiers du CNDP qui avaient déserté les forces armées congolaises en avril. Deux d'entre eux, jugés par contumace, ont été condamnés à mort, 8 autres à la prison à vie et 3 à des peines de prison allant de 2 à 20 ans. Tous, sauf un, ont été radiés des forces armées congolaises.

51. Dans le territoire de Masisi, dans le Nord-Kivu, des groupes armés, en particulier des Maï-Maï Raïa Mutomboki et, à un moindre degré, des membres des FDLR et des Maï-Maï Nyatura, ont lancé des attaques violentes et des représailles contre des civils perçus comme des soutiens de leurs opposants en raison de leur identité ethnique supposée. Il a ainsi été confirmé que, de mai à septembre, des centaines de civils ont été tués et des dizaines de villages brûlés et pillés dans plus de 75 attaques.

52. En juillet, des enquêtes ont été menées au sujet des attaques perpétrées les 24 et 25 juin par des Maï-Maï Simba dans la Réserve de faune à okapis d'Epulu, dans la province Orientale, au cours desquelles 6 civils ont été tués, plus de 50 femmes violées, dont certaines ont servi d'esclaves sexuelles, et plus de 100 civils enlevés et utilisés pour transporter des biens pillés. Le Procureur militaire a ouvert une enquête et lancé un mandat d'arrêt contre le chef des Maï-Maï Simba, Capitaine Morgan.

53. Parallèlement, le nombre de violations imputées aux soldats des forces armées congolaises a augmenté au cours de la période considérée. La plupart se sont produites lors d'opérations militaires contre des groupes armés. Les personnes perçues comme ayant des liens avec le M23 ont été maltraitées alors qu'elles étaient en état d'arrestation ou détenues dans les locaux des forces armées congolaises et de l'Agence nationale de renseignements dans le Nord-Kivu et au moins l'une d'entre elles, un garçon qui serait originaire du Rwanda, a succombé aux blessures subies pendant sa détention à Goma en juillet.

54. De juillet à octobre, la MONUSCO a appuyé les missions effectuées par le Vice-Ministre de la justice et des droits de l'homme dans les provinces de l'Équateur, du Kasaï occidental, du Kasaï oriental, du Sud-Kivu et dans la province Orientale pour y installer les bureaux de liaison provinciaux pour les droits de l'homme, examiner la situation dans les prisons et sensibiliser les forces nationales de sécurité, les autorités judiciaires et la société civile à la loi sur la pénalisation de la torture.

55. Du 24 au 26 août, au cours d'une mission conjointe effectuée dans le territoire d'Ango, dans la province Orientale, le Ministre de l'intérieur a ordonné la suspension des mesures d'expulsion et des restrictions à la liberté de circulation des membres de la communauté d'éleveurs Mbororo. En septembre, les autorités judiciaires militaires ont ouvert une enquête sur plusieurs soldats des forces armées congolaises qui auraient participé à des exactions contre cette communauté.

56. La situation des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes en République démocratique du Congo est restée précaire. Le 17 juillet, devant la Haute Cour militaire de Kinshasa, s'est ouvert le procès en appel pour le meurtre du militant congolais des droits de l'homme, Floribert Chebeya, et la disparition de son chauffeur, Fidèle Bazana, mais de graves préoccupations subsistent concernant les ingérences dans le processus judiciaire. Le 23 octobre, la Haute Cour militaire a rejeté, dans une décision préliminaire, la demande de mise en examen du général John Numbi, ancien Inspecteur général de la Police nationale congolaise mis à pied, depuis déposée par les parties civiles.

Violences sexuelles

57. À l'échelle du pays, la MONUSCO a réuni les preuves d'au moins 398 agressions sexuelles, dont 182 sur des enfants, qui auraient été commises entre mai et septembre par des groupes armés ou les forces nationales de sécurité. Au moins 31 auteurs présumés impliqués dans 28 cas confirmés ont été arrêtés, dont 26 au cours de la période considérée. En raison de l'insécurité qui règne dans l'est du pays, il n'a pas été possible d'effectuer des missions pour enquêter sur toutes les accusations de violence sexuelle.

58. L'aide multisectorielle aux victimes de violence sexuelle et la formation du personnel spécialisé sur les protocoles nationaux relatifs aux normes minimales d'aide médicale et psychosociale se sont poursuivies à Kinshasa et dans le Sud-Kivu. Malgré des améliorations, il est resté difficile aux victimes d'accéder aux établissements de santé ou d'obtenir des traitements gratuits ou peu coûteux. Dans le Nord-Kivu, les conditions de sécurité ont limité considérablement l'accès des victimes à l'aide médicale et à d'autres formes d'assistance.

59. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a organisé une série de stages de formation portant sur la prévention de la violence sexuelle ou sexiste et la manière d'intervenir, auxquels ont participé au total 530 membres des forces armées congolaises, 400 magistrats et 785 fonctionnaires de police.

Les enfants en temps de conflit armé

60. La période considérée a été marquée par une augmentation des violations des droits de l'enfant et notamment du nombre d'enfants tués, mutilés ou recrutés de force par des groupes armés. Au total, 538 enfants, soit 491 garçons et 47 filles, ont été séparés ou se sont échappés des forces et groupes armés au cours de la période considérée, ce qui représente une augmentation sensible par rapport à la période précédente. Les recrutements d'enfants sont surtout le fait des FDLR, de la LRA, des groupes maï-maï et du M23. Au total, 61 enfants ont été libérés des forces armées congolaises à la suite de contrôles effectués dans les centres de formation de Kananga et Kamina. Il ressort des entretiens menés avec 44 enfants et adultes précédemment associés au M23 que le recrutement de mineurs, y compris de filles, est systématique, et vient s'ajouter aux incidents où des enfants sont tués ou mutilés, en particulier dans le territoire de Rutshuru dans le Nord-Kivu.

61. Au cours de la période considérée, les attaques menées par des groupes armés dans les Kivus ont entraîné la mort de 37 enfants et la mutilation de 35 autres. La MONUSCO a par ailleurs établi des cas de viols et de violence sexuelle sur la personne de 157 enfants dans le cadre du conflit qui secoue l'est de la République démocratique du Congo. Les principaux auteurs de ces agressions seraient les forces armées congolaises (49 cas) et les Maï-Maï Simba (43 cas). Le 27 octobre, les contrôles des candidats au recrutement dans les forces armées congolaises effectués par la MONUSCO s'étaient traduits par l'exclusion de 116 jeunes (dont 2 filles) de moins de 18 ans.

62. Le 4 octobre, le plan de lutte contre le recrutement et l'emploi d'enfants par les forces nationales de sécurité a été signé à Kinshasa par le Gouvernement, la MONUSCO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Désarmement, démobilisation et réintégration/désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration

63. La participation volontaire au processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration a diminué en raison de la mutinerie du M23 et de la réduction de la pression militaire exercée sur les FDLR et autres groupes armés qui s'en est suivie. Les campagnes de sensibilisation en matière de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration ont également été réduites dans les zones contrôlées par le M23 en raison des conditions de sécurité. Entre mai à octobre, 494 combattants des FDLR et 755 personnes à leur charge ont été rapatriés.

64. Depuis le 23 mai, la MONUSCO a accueilli dans le camp de transit de Goma 59 déserteurs du M23, dont 18 enfants. Parmi eux, 56 ont affirmé être des citoyens rwandais, la plupart déclarant que leur recrutement avait eu lieu au Rwanda et les autres dans l'est de la République démocratique du Congo. Plusieurs tentatives de rapatriement de combattants rwandais du M23 ont été faites en juin et juillet, mais sans succès. En septembre, la plupart de ces combattants ont quitté de leur propre chef le camp de transit.

65. Les activités officielles de désarmement, démobilisation et réintégration restent suspendues après la décision du Gouvernement de la République démocratique du Congo d'arrêter le programme national. Néanmoins, entre mai et octobre, la MONUSCO a accueilli et désarmé 760 combattants congolais et personnes à leur charge, dont 209 membres congolais des FDLR souhaitant être démobilisés et 240 enfants associés à des groupes armés.

66. Conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité au paragraphe 28 de sa résolution 2053 (2012), la MONUSCO élabore les critères qui permettront de mesurer les progrès du programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration et ses incidences sur les effectifs des groupes armés étrangers. Grâce à des activités soutenues de sensibilisation et à une coordination accrue entre les activités de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration et les opérations militaires ainsi qu'avec d'autres partenaires, la MONUSCO compte rapatrier en moyenne une centaine de combattants étrangers et personnes à leur charge par mois.

Appui aux opérations des forces armées congolaises contre les groupes armés

67. La MONUSCO a continué de fournir aux forces armées congolaises divers soutiens, y compris des conseils, tant au niveau du commandement qu'au niveau tactique. Cet appui s'est concentré sur les efforts déployés par les forces armées congolaises pour combattre et contenir la mutinerie du M23 dans le Nord-Kivu et a été fourni dans le respect des dispositions de la politique de diligence des Nations Unies en matière de droits de l'homme. En réaction à la mutinerie du M23, les forces armées congolaises ont redéployé des moyens, dont des troupes, dans le Nord-Kivu, avec l'assistance de la MONUSCO dans certains cas. Celle-ci leur a fourni un appui en matière de planification des opérations et d'évacuations sanitaires et, ultérieurement, du carburant et des vivres. Au début de mai, dans le sud de l'Irumu, la MONUSCO a fourni un appui logistique à deux régiments des forces armées congolaises qui s'apprêtaient à déloger de la zone les FRPI. Sur les lacs Tanganyika et Kivu, ses forces fluviales ont mené des opérations conjointes avec les forces navales congolaises pour dissuader toute activité de groupes armés le long de la frontière entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie.

Action antimines

68. En raison de la crise dans le Nord-Kivu, la pollution par les munitions non explosées a augmenté dans les territoires de Masisi, Walikale et Rutshuru. Entre août et octobre, la MONUSCO a détruit 284 engins non explosés dans ces zones. En outre, entre mai et septembre, elle a détruit 31 mines et 11 029 munitions non explosées et dispensé dans l'ensemble du pays une formation en matière de risques à 26 078 personnes.

Appui à la réforme du secteur de la sécurité

69. La MONUSCO a poursuivi sa collaboration avec la Police nationale congolaise et étudié de nouvelles initiatives avec le Ministre de la justice et des droits de l'homme, mais les possibilités de soutien aux efforts de réforme du secteur de la sécurité ont été limitées en raison de l'accent mis sur la lutte contre la

mutinerie du M23. On trouvera de plus amples renseignements sur les progrès accomplis en ce qui concerne cette réforme et le renforcement des secteurs de la sécurité et de la justice à l'annexe II.

Police

70. La Police des Nations Unies a reconfiguré le déploiement de ses différents éléments pour mieux participer aux divers mécanismes de protection des civils. Le secteur de Bandundu, dans la partie occidentale du pays a été fermé, tandis que de nouveaux sous-secteurs ont été ouverts dans l'est, où les difficultés en matière de protection augmentent, plus précisément à Dungu dans la province Orientale et à Kamina, dans le Katanga.

71. À la demande de la Police nationale congolaise, la Police des Nations Unies a organisé, du 10 au 28 septembre, à l'intention de 1 685 membres du personnel de la Légion nationale d'intervention, des stages de remise à niveau en matière de lutte antiémeutes et de techniques d'intervention ainsi que de protection des personnalités dans le cadre des préparatifs du quatorzième Sommet de la Francophonie. En septembre, la Police des Nations Unies, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et un financement de l'Agence japonaise de coopération internationale, a lancé des programmes de formation de base pour un millier d'agents de la Police nationale. Le 2 octobre, en partenariat avec cette dernière et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), elle a achevé la formation de 291 officiers, dont 24 femmes, provenant de divers groupes armés, qui ont été intégrés en application des accords de paix du 23 mars 2009.

Institutions judiciaires et pénitentiaires

72. La MONUSCO a continué de fournir un appui aux autorités judiciaires congolaises pour l'exécution d'inspections judiciaires et l'organisation d'audiences foraines afin de réduire le nombre très élevé de personnes en détention provisoire. Cela a permis de régulariser 570 cas de détention irrégulière et de prononcer 89 jugements au cours de la période considérée.

73. En ce qui concerne la justice militaire, les cinq cellules d'appui aux poursuites judiciaires de la MONUSCO sont pleinement opérationnelles. Elles ont reçu du Bureau du Procureur militaire en chef congolais 20 demandes officielles d'enquête, de conseil et d'assistance qu'elles sont en train de traiter. Ces demandes portent sur des infractions graves, y compris celles dont sont accusés des membres des forces armées.

74. La sécurité des prisons reste un problème majeur en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo. Deux attaques distinctes, menées les 8 et 18 juillet respectivement par des combattants du M23 et des Maï-Maï, ont permis à tous les détenus des prisons de Rutshuru et de Walikale de s'évader. À Goma, la MONUSCO a contribué au renforcement temporaire de la sécurité de la prison centrale. Le 26 septembre, 67 des 110 détenus de la prison d'Aru se sont évadés après un violent mouvement de protestation contre les mauvaises conditions de vie et la surpopulation carcérale.

Exploitation illégale des ressources naturelles

75. Le 26 juillet, le Gouvernement a décidé d'ériger en priorité l'établissement de centres de négoce contrôlés par l'État pour les minéraux extraits de manière artisanale dans les zones exemptes de conflits des provinces de Maniema et du Katanga, au lieu d'en établir dans les Kivus. Cette décision a entraîné le report de l'établissement des centres de négoce précédemment prévus dans les alentours de Ndjingila et d'Itebero, dans le territoire de Walikale, dans le Nord-Kivu, jusqu'à ce que les conditions de sécurité s'y améliorent. Au début d'août, la MONUSCO a commencé à aider le Ministère des mines à vérifier que des sites miniers des provinces de Maniema et du Katanga étaient exempts de groupes armés ou forces de sécurité.

Processus d'évaluation conjoint

76. En septembre, la MONUSCO et des représentants du Gouvernement ont effectué des missions conjointes d'évaluation. Les conditions de sécurité, la situation humanitaire et les progrès réalisés pour étendre l'autorité de l'État ont été évalués dans 27 territoires et localités dans l'ensemble de la province Orientale, des Kivus et du Katanga.

77. Ainsi qu'il ressort de la section II du présent rapport, les équipes conjointes d'évaluation ont pris note de l'évolution de la situation dans l'ensemble des provinces évaluées. Elles ont relevé que les modifications apportées au déploiement de la MONUSCO correspondaient aux exigences de la mise en œuvre du mandat global de la Mission. Cet exercice d'évaluation a renforcé le dialogue constructif établi entre le système des Nations Unies et les autorités de la République démocratique du Congo.

Déploiement de la MONUSCO

78. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a déployé ses forces conformément à son mandat de protection des civils dans les Kivus et la province Orientale, en particulier pour faire face aux nouvelles menaces de groupes armés congolais et étrangers. La situation a été dominée par la nécessité de réagir à la mutinerie du M23 dans le Nord-Kivu.

79. La MONUSCO a redéployé dans le Nord-Kivu des troupes provenant des brigades de l'Ouest et de l'Ituri pour renforcer les moyens des forces armées congolaises, dissuader toute attaque contre Goma et conférer à la brigade du Nord-Kivu une plus grande souplesse tactique. Elle a également reconstitué sa force de réserve en redéployant des troupes à Goma. Elle a maintenu sa présence dans le territoire de Rutshuru et renforcé ses positions dans les zones voisines du Nord-Kivu pour appuyer les efforts des forces armées congolaises visant à empêcher le M23 de continuer d'avancer vers le sud en direction de Goma, vers l'est en direction de son bastion de Masisi et vers le nord en direction de Rwindi.

80. Le Gouvernement ukrainien a achevé le déploiement de quatre hélicoptères d'attaque auprès de la MONUSCO, dont deux à Goma. Deux hélicoptères de transport militaire ont été redéployés de Bunia à Goma. Dans la province Orientale, la MONUSCO a redéployé quelques troupes ainsi que des observateurs militaires dans le Bas-Uélé et établi une première présence à Ango et Buta afin de mieux pouvoir suivre la situation. En août, un troisième hélicoptère de transport uruguayen

a été déployé pour les besoins de la MONUSCO. En outre, sur le lac Tanganyika, un bâtiment de la MONUSCO est devenu entièrement opérationnel en juin.

IV. Observations

81. La mutinerie du M23, qui a débuté en avril, continue de menacer gravement la paix et la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs, et il se peut que ce soit le cas encore pendant quelque temps. Je suis vivement préoccupé par le fait que le M23 continue de consolider son contrôle de fait sur le territoire de Rutshuru, dans le Nord-Kivu, et tente d'élargir son emprise et de former des alliances avec d'autres groupes armés. Dans d'autres régions de l'est du pays, des groupes armés ont profité des lacunes de la sécurité pour remobiliser, recruter et étendre leurs attaques dans les Kivus et en Ituri. En particulier, alors que les FDLR restent relativement affaiblies par les pressions militaires et judiciaires concertées et les efforts actifs de la MONUSCO pour encourager les défections, la crise provoquée par le M23 a donné aux FDLR l'occasion de réoccuper certaines zones et de chercher à conclure de nouvelles alliances qui pourraient en refaire une menace pour les civils. La mutinerie du M23 et ses conséquences ont annulé des gains difficilement acquis sur les plans de la sécurité, de la stabilisation et de la réconciliation dans l'est du pays. La situation reste très fragile et il existe toujours le risque que des combats ne se déclenchent à nouveau.

82. Je suis profondément préoccupé par les conséquences humanitaires de la mutinerie du M23 et par l'ampleur et la gravité des souffrances de la population du Nord-Kivu et d'autres régions de la partie orientale de la République démocratique du Congo. Les attaques de représailles menées contre les civils s'intensifient et alimentent les cycles de haine et de violence entre les communautés. Les organisations humanitaires sont également de plus en plus la cible d'attaques et de restrictions de la liberté de circulation. Je condamne vigoureusement les actes de violence et les graves violations des droits de l'homme commis par le M23 et d'autres groupes armés contre des civils, notamment les exécutions sommaires et autres exactions visant des chefs locaux, des administrateurs et d'autres personnes qui ont tenté de résister à sa prise de contrôle. Dans ce contexte, les multiples actes de violences sexuelles commis dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier par des groupes armés, restent une source de graves préoccupations. Les enfants sont également la cible de ces groupes armés, notamment du M23, qui les recrutent de force, les tuent ou leur infligent des traitements contraires aux droits de l'homme.

83. Je m'inquiète tout aussi vivement des informations qui continuent de me parvenir quant au soutien externe qui serait apporté au M23. Je me félicite de la condamnation énergique par un certain nombre d'États Membres de tout appui au M23 et aux autres forces négatives présentes en République démocratique du Congo et je demande à tous ceux qui fournissent cette aide déstabilisante d'y mettre fin immédiatement et définitivement. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo sont inviolables et doivent être pleinement respectées par tous les pays voisins.

84. Les moyens militaires ne peuvent suffire à résoudre la crise persistante, mais une réponse militaire appropriée aux activités du M23 est importante, notamment

pour protéger les civils de nouvelles attaques. La réunion de haut niveau sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo que j'ai présidée à New York le 27 septembre a offert une occasion importante de poursuivre le dialogue entre les partenaires internationaux et régionaux dans le but de renforcer les efforts régionaux visant à trouver une solution pacifique à la crise. Un dialogue et une coopération constructifs entre la République démocratique du Congo et ses voisins, en particulier le Rwanda, sont essentiels à cet égard. Avec mon Représentant spécial, je maintiendrai mes bons offices pour soutenir les efforts régionaux et étudierai, s'il y a lieu, la possibilité de recourir à d'autres mécanismes diplomatiques de haut niveau pour y contribuer, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans la déclaration de son Président du 19 octobre (S/PRST/2012/22).

85. Je salue les initiatives de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, dont les membres ont été saisis de la crise de manière répétée au plus haut niveau et ont constamment lancé des initiatives pour la résoudre. Celles-ci ont contribué à maintenir le dialogue entre les pays de la région des Grands Lacs et à endiguer les offensives militaires du M23. Sous l'égide de la Conférence, des mécanismes de la confiance, tels que le Mécanisme conjoint de vérification élargi, sont en cours de renforcement. J'invite instamment la République démocratique du Congo et le Rwanda, ainsi que les nouveaux membres du Mécanisme élargi, à collaborer efficacement dans le cadre de ce mécanisme pour régler leurs problèmes mutuels de sécurité. J'encourage aussi la Conférence à poursuivre l'application de son Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, qui traite de questions régionales essentielles, telles que l'exploitation des ressources naturelles, le retour des réfugiés et l'intégration économique.

86. La proposition de la Conférence de déployer une force internationale neutre pour éliminer les forces négatives et assurer la sécurité de la zone frontalière devrait être par ailleurs affinée, en coordination avec les principales parties prenantes. L'Organisation des Nations Unies fournit un appui technique et logistique à cet effort, de même que l'Union africaine. J'encourage les partenaires internationaux et régionaux à collaborer avec la Conférence à cette initiative et à d'autres initiatives connexes et à soutenir les efforts visant à renforcer les capacités de son secrétariat exécutif. L'Organisation des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire de mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et de mon Représentant spécial et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, restera étroitement associée à cet effort.

87. Toute solution durable à la crise devra comporter comme élément essentiel la nécessité que le M23 réponde des violations graves des droits de l'homme qu'il a commises. Il ne faut épargner aucun effort pour y parvenir. À cet égard, je me félicite de l'intention du Conseil de sécurité d'appliquer des sanctions ciblées contre les chefs du M23 qui agissent en violation du régime des sanctions et de l'embargo sur les armes, ainsi qu'il est indiqué dans la déclaration du Président du 19 octobre. À l'instar de cette déclaration, j'encourage par ailleurs les États Membres à présenter le plus tôt possible au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) des propositions de listes. Toujours conformément à la déclaration du Président, j'ai l'intention de présenter de mon côté au Conseil de sécurité, avant mon prochain rapport ordinaire de février 2013, un rapport spécial sur les options possibles pour renforcer la capacité de la MONUSCO à mettre en œuvre son mandat, notamment en ce qui concerne la protection des civils, et rendre compte des

flux transfrontaliers d'armes et de matériel connexe, et sur les incidences de ces options.

88. D'autres réformes essentielles sont nécessaires d'urgence pour renforcer la présence et les moyens de l'État congolais, y compris ses forces armées. Malgré la détérioration de la situation dans l'est du pays, j'encourage le Gouvernement à y renforcer l'autorité de l'État. Il demeure particulièrement important d'accélérer le déploiement de personnel policier, judiciaire et pénitentiaire dans les structures établies dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation avec l'aide de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies et de mobiliser les ressources nécessaires au fonctionnement de ces institutions. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, les autorités congolaises et d'autres partenaires, la MONUSCO a entrepris un examen stratégique de la mise en œuvre de ladite stratégie, ainsi que l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2053 (2012). Les conclusions et recommandations de cet examen figureront dans une annexe de mon prochain rapport au Conseil, en février 2013.

89. La mutinerie du M23 a mis en lumière la nécessité et accru l'intérêt pour le Gouvernement de la République démocratique du Congo de renforcer les capacités, le professionnalisme et la cohésion des institutions chargées de la sécurité, en particulier des forces armées. Je me félicite de cette dynamique et encourage les partenaires à collaborer étroitement avec le Gouvernement sur cette question. À cette fin, il est essentiel d'aborder globalement la question de la réforme militaire afin de compléter les efforts déployés dans les secteurs de la police et de la justice. Dans le cadre de cette démarche globale, il faudra réexaminer le modèle et le programme actuels de démobilisation et de réintégration des civils, dont les progrès ont été limités en ce qui concerne les milices et autres groupes armés congolais. L'Organisation des Nations Unies est disposée à continuer de prêter son concours; des propositions ciblées sont faites à cet égard à l'annexe II. J'en appelle aux principaux partenaires de la République démocratique du Congo pour qu'ils fournissent un soutien accru et durable dans ce domaine.

90. J'encourage aussi le Gouvernement de la République démocratique du Congo à collaborer étroitement avec la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies pour adopter rapidement le programme final de consolidation de la paix et en commencer la mise en œuvre après l'établissement des bureaux intégrés des Nations Unies dans les provinces du Bas-Congo, du Kasai occidental et du Kasai oriental, y compris par la mobilisation de ressources additionnelles.

91. La présence de la LRA en République démocratique du Congo a été grandement réduite, mais non éliminée. Il est par conséquent impératif de poursuivre énergiquement la neutralisation de ce groupe armé. J'encourage le Gouvernement de la République démocratique du Congo à accroître son soutien à la Force régionale d'intervention, dont l'initiative revient à l'Union africaine, et à mener un dialogue actif avec les pays qui y participent sur la manière d'en améliorer la mise en œuvre. Parallèlement, la MONUSCO continuera de collaborer étroitement avec les forces armées congolaises pour protéger les civils contre la LRA dans la province Orientale, notamment au cours de la prochaine période de congés de fin d'année.

92. Il demeure essentiel que les autorités congolaises veillent à ce que les élections provinciales et locales soient tenues en temps voulu et de manière crédible et transparente. Ce sera important pour rétablir la confiance du peuple congolais dans

le processus démocratique et les institutions du pays et renforcer la gouvernance aux niveaux provincial et local. Des progrès limités ont été accomplis dans la révision du cadre juridique du processus électoral, laquelle constitue un premier pas important vers la création des conditions nécessaires pour l'achèvement du cycle électoral actuel. J'encourage la poursuite du dialogue entre les partis politiques en vue de réviser rapidement l'essentiel de la législation électorale et de renforcer ainsi la crédibilité de la Commission électorale nationale indépendante. Lorsque le cadre juridique révisé sera en vigueur, j'encourage aussi les autorités congolaises à redonner vie au Comité de partenariat électoral (voir annexe I).

93. Je souhaite remercier mon Représentant spécial, M. Roger Meece, de son rôle moteur et tout le personnel de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies de leur dévouement à la cause de la stabilisation de la République démocratique du Congo. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude aux pays qui fournissent des contingents et des forces de police à la MONUSCO et en particulier aux États Membres qui ont récemment déployé ou annoncé des moyens aériens supplémentaires, ainsi qu'aux organisations multilatérales et régionales, pays donateurs et organisations non gouvernementales qui continuent de fournir un soutien précieux à la République démocratique du Congo.

Annexe I

Élections

I. Introduction

1. Aux paragraphes 15 à 17 de sa résolution 2053 (2012) et comme je le lui avais recommandé dans mon précédent rapport (S/2012/355), le Conseil de sécurité a décrit la manière dont des élections provinciales et locales crédibles devraient se dérouler en République démocratique du Congo.

2. La présente annexe est soumise en application du paragraphe 28 de la résolution 2053 (2012), dans lequel le Conseil m'a prié de lui faire rapport sur le processus électoral visé au paragraphe 16 de ladite résolution. Il a aussi décidé que le concours prêté par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) serait évalué de manière systématique à l'aune des progrès accomplis par les autorités congolaises en ce qui concerne le renforcement de la crédibilité de la Commission électorale nationale indépendante, l'adoption de plans opérationnels viables, la fixation d'un calendrier électoral réaliste et la garantie que les observateurs et les représentants des partis politiques pourront sans aucune restriction accéder à tous les bureaux de vote et participer à toutes les activités électorales. Le Conseil a également rappelé que mon Représentant spécial avait un rôle de bons offices à jouer pour ce qui est de promouvoir et de faciliter un dialogue politique ouvert à tous.

II. Progrès sur le plan électoral

Initiatives législatives et activités de la Commission électorale nationale indépendante

3. Dans mon précédent rapport (S/2012/355) et après les irrégularités et fraudes dénoncées par plusieurs groupes d'observateurs nationaux et internationaux dans le cadre des élections présidentielle et législatives du 28 novembre 2011, j'ai demandé aux autorités congolaises de veiller à ce que les élections provinciales et locales se déroulent de manière crédible et dans la transparence. Comme je l'ai alors noté, la Commission électorale nationale indépendante a fait des recommandations lors d'un atelier tenu au mois d'avril pour améliorer la transparence et la crédibilité de ces élections.

4. Après l'arrêt qu'elle a rendu concernant les résultats finaux pour 482 des 500 sièges de l'Assemblée nationale, le 3 mai, la Cour suprême de justice a prié la Commission électorale de publier les résultats provisoires concernant les six circonscriptions électorales restantes dans cinq provinces, pour 10 sièges à pourvoir au total. La Cour suprême de justice a annoncé les résultats finaux pour ces sièges le 8 septembre.

5. Le 6 juin, la Commission électorale a publié un calendrier prévoyant la tenue des élections provinciales au premier semestre de 2013, à commencer par des élections directes pour les assemblées provinciales le 25 février 2013. D'après ce calendrier, les élections locales se tiendraient entre novembre 2013 et mars 2014.

6. Le 4 juillet, lors de sa session extraordinaire, après avoir examiné le rapport de la Commission électorale, l'Assemblée nationale a formulé plusieurs recommandations concernant le processus électoral à l'intention de cette dernière ainsi que du Parlement, du Gouvernement et de la Cour des comptes. Elle a notamment prié la Commission électorale de suspendre le calendrier électoral jusqu'à ce que le nouveau cadre juridique pour les élections soit en place. Elle lui a aussi demandé de préparer les élections partielles pour les huit sièges restés vacants à l'Assemblée nationale, dans deux circonscriptions électorales où les élections avaient été annulées par la Cour suprême de justice : un dans le territoire de Befale, dans la province de l'Équateur, et sept autres dans le territoire de Masisi, dans la province du Nord-Kivu.

7. Le 4 août, la Commission électorale a considéré qu'il ne serait pas possible d'organiser des élections partielles à Masisi compte tenu de l'insécurité qui y régnait. Le 18 septembre, la Cour suprême de justice a donc demandé à la Commission électorale de renverser sa décision d'annuler les résultats à Masisi et, le 2 octobre, la Commission a publié des résultats provisoires pour cette circonscription. La Cour examine actuellement les appels qui ont été formés et doit annoncer les résultats définitifs à la mi-décembre.

8. Le 15 septembre, à l'ouverture de la session parlementaire ordinaire, le Président de l'Assemblée nationale a annoncé que l'Assemblée accorderait la priorité à l'adoption avant la fin de la session du projet de loi modifiant la loi organique portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante et de celui portant création de la Commission nationale des droits de l'homme. Ce dernier, qui a été adopté le 10 octobre par l'Assemblée nationale, est actuellement en cours d'examen par le Sénat. Il prévoit une vaste participation de la société civile aux travaux de la Commission des droits de l'homme et a pour objet de renforcer les capacités nationales en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Les amendements proposés concernant la Commission électorale nationale indépendante forment la clef de voûte de la restructuration et de la réforme de la Commission et serviront de point de départ pour établir le calendrier, effectuer les préparatifs et procéder à l'organisation générale d'élections provinciales et locales crédibles et démocratiques. La formulation et l'application de cette loi influenceront de manière décisive la façon dont la MONUSCO et les partenaires internationaux au processus envisageront de soutenir le processus électoral.

9. Le 21 septembre, le Conseil des ministres a adopté après modifications le projet de loi relatif à la Commission électorale nationale indépendante, qui a été soumis au Parlement le 24 septembre. L'Assemblée nationale a entrepris d'examiner ladite loi au début de la session en cours. Des divergences de vues se sont rapidement fait jour entre la majorité et l'opposition sur la manière de restructurer la Commission électorale, notamment pour ce qui est de la structure de supervision proposée. Le 7 octobre, l'Assemblée nationale a créé une commission spéciale composée notamment des chefs de la majorité au pouvoir et des présidents de groupes parlementaires de l'opposition dans l'espoir de parvenir à un consensus. La composition du Conseil d'administration de la Commission et la constitution d'un organe plénier font partie des points de discorde. Il semblerait que les pourparlers aient permis d'accomplir des progrès sur ces questions clefs.

10. En attendant, la Commission électorale a organisé des élections indirectes de gouverneurs pour la province du Bas-Congo et la province Orientale, qui se sont déroulées le 28 octobre. Dans le Bas-Congo, il y avait 16 candidats au poste de gouverneur, dont le Gouverneur en exercice, Déo Nkusu Kunzi Bikawa, qui était le candidat officiel de la majorité présidentielle sous la bannière du parti Rassemblement pour la reconstruction du Congo (RRC), et 15 candidats indépendants, certains proches de la majorité et d'autres venus de l'opposition. Le deuxième tour s'est déroulé le 31 octobre entre le Gouverneur sortant et un candidat indépendant affilié à un parti de la majorité (l'Accord pour l'alliance avec les alliés), également ancien parlementaire et Gouverneur, Jacques Mbadu Nsitu. Ce dernier a remporté l'élection avec environ 61 % des voix, selon les résultats provisoires annoncés par la Commission électorale.

11. Dans la province Orientale, cinq candidats se sont présentés, dont quatre indépendants et un ancien député et ministre, candidat officiel de la majorité présidentielle investi par le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie, Jean-Pierre Mokombe Daruwezi. Le second tour a eu lieu le 31 octobre entre ce candidat et Jean Saidi Bamanisa, indépendant affilié au Mouvement social pour le renouveau, qui fait également partie de la coalition au pouvoir. Ce dernier a gagné de peu, avec environ 51 % des voix, d'après les résultats provisoires publiés par la Commission électorale. Si les résultats de ces deux scrutins ne sont pas contestés, les résultats définitifs respectifs pourraient être publiés d'ici à la mi-novembre.

12. La Commission électorale a lancé les préparatifs des élections partielles du territoire de Befale, dont la date doit encore être fixée. Elle prépare également les élections aux postes de gouverneur pour la province du Kasai occidental, le 7 décembre, ainsi que pour celle du Sud-Kivu, à une date encore indéterminée.

13. La Commission électorale a toujours du mal à s'acquitter pleinement de ses fonctions, faute de ressources financières. La loi de finances de 2012, promulguée le 20 juillet, prévoit un montant de 249 millions de dollars au titre du financement du processus électoral, mais à ce jour les décaissements ont couvert seulement les frais de fonctionnement de la Commission électorale. Aucun donateur n'a versé de contributions au titre du processus électoral pendant la période considérée.

Activités de la Mission à l'appui du processus électoral

14. L'Équipe internationale d'assistance électorale, qui comprend la MONUSCO et le Programme d'appui au cycle électoral mené par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a continué d'encourager l'application des recommandations formulées à l'issue des évaluations du processus électoral conduites en mars et avril 2012 par la Commission électorale, qui a examiné ses propres activités, ainsi que par le PNUD et par le Secrétariat de l'ONU (sous la houlette du Département des opérations de maintien de la paix). Le matériel fourni par les donateurs à la Commission électorale a fait l'objet d'un inventaire et des procédures de stockage et de traçage du matériel électoral ont été mises en place; le plan concernant la logistique des élections provinciales et locales a été examiné; les listes électorales ont été contrôlées; et une carte des bureaux de vote a été dressée.

15. La MONUSCO a également suivi les progrès accomplis en ce qui concerne les enquêtes sur les violations des droits de l'homme perpétrées à Kinshasa en marge des élections présidentielle et législatives de novembre 2011. Bien que les enquêtes

judiciaires aient progressé et qu'un rapport intérimaire ait été présenté le 29 août au Procureur général, les autorités judiciaires ont eu du mal à vérifier certaines allégations et ont demandé son aide à la MONUSCO. Celle-ci a donc régulièrement communiqué des renseignements et prodigué ses conseils aux enquêteurs, notamment pour ce qui est de l'exhumation possible des fosses communes mentionnée dans le rapport publié par le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme le 20 mars¹.

16. Par ailleurs, afin d'encourager la tenue d'un dialogue ouvert à tous et de restaurer la confiance entre les acteurs politiques et les autres acteurs concernés, la MONUSCO a commencé à étudier les options envisageables pour aider la Commission électorale à revitaliser les cadres de concertation, notamment entre les partis politiques, la société civile et les groupes de jeunes.

III. Perspectives d'avenir

17. Bien que des progrès aient été accomplis, il reste encore beaucoup à faire pour instaurer un processus électoral plus crédible et transparent en République démocratique du Congo. Les défis que doivent relever les autorités congolaises pour organiser et conduire des élections provinciales et locales ont encore été compliqués par la dégradation de la situation sur le plan de la sécurité dans l'est du pays. Le Gouvernement congolais a dû s'efforcer de remédier à ces problèmes de sécurité, notamment en y consacrant des fonds qui étaient originellement destinés à d'autres domaines prioritaires. La nature extrêmement divisée de l'Assemblée nationale, y compris des coalitions de l'opposition et de la majorité, et le climat de méfiance généralisée entre les partis, ainsi que l'attitude de l'opposition extraparlamentaire, et notamment des dirigeants de l'Union pour la démocratie et le progrès social, viennent encore compliquer les travaux de l'Assemblée nationale.

18. Toutefois, les efforts considérables qui sont à l'heure actuelle déployés à l'Assemblée nationale pour que les parlementaires de la majorité et ceux de l'opposition parviennent à s'accorder sur les modifications à apporter à la loi organique portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale et indépendante sont un signe fort de dialogue et de volonté politique, deux facteurs essentiels pour l'avenir du processus électoral. L'adoption rapide des modifications en question est essentielle en vue de restructurer la Commission électorale et d'améliorer la crédibilité du processus électoral.

19. Le Comité d'accompagnement pour les élections est convoqué par la Commission électorale et coprésidé par son président et par mon Représentant spécial adjoint, qui est également Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident du PNUD. Des représentants du Gouvernement et les partenaires internationaux du processus électoral participent à ses travaux. Ce comité ne s'est pas réuni depuis la mi-mai. La promulgation de la loi modifiée relative à la Commission électorale et la mise en place d'un nouveau bureau exécutif de la Commission devraient permettre la revitalisation de ce comité, qui reste le principal organe chargé de la coordination des activités de l'ONU et des partenaires internationaux dans le cadre de la refonte de la Commission électorale,

¹ Consultable à l'adresse suivante : www.ohchr.org/Documents/Countries/ZR/ReportDRC_26Nov_25Dec2011_Fr.pdf.

notamment pour ce qui est de l'appui à la planification et au financement des élections provinciales et locales.

20. La MONUSCO suit constamment, aux côtés des autorités congolaises, la progression des enquêtes sur les violations des droits de l'homme perpétrées à l'époque des élections de 2011 pour veiller à ce que les coupables aient à répondre de leurs actes. Ce serait un grand pas pour lutter contre l'impunité et prévenir de nouvelles violations pendant les prochaines élections. La MONUSCO continuera d'appuyer le déroulement de ces enquêtes.

21. En consultation avec d'autres partenaires internationaux, la MONUSCO et le PNUD suivront les progrès accomplis en vue de l'adoption des modifications à apporter à la loi organique portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale et indépendante et de la restructuration de la Commission électorale afin d'évaluer les mesures de soutien et ressources nécessaires pour permettre la tenue d'élections provinciales et locales démocratiques et transparentes dans les délais prévus, ce qui permettrait de consolider la paix et la sécurité en République démocratique du Congo. Je ferai rapport au Conseil sur ces questions en février 2013.

Annexe II

Réforme du secteur de la sécurité

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2053 (2012), après avoir précisé que la protection des civils demeurait la grande priorité de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Conseil de sécurité a indiqué que la réforme du secteur de la sécurité devait être au centre du mandat de stabilisation et de consolidation de la paix de la Mission. Il a demandé au Gouvernement de la République démocratique du Congo d'accomplir des progrès dans plusieurs domaines liés à la réforme du secteur de la sécurité, notamment en nouant à cette fin un nouveau partenariat stratégique avec la MONUSCO pour recenser les priorités de chaque composante du secteur et trouver de nouvelles façons pour la Mission d'aider les autorités congolaises à renforcer les capacités de l'armée, de la police, de l'appareil judiciaire et d'autres institutions chargées de la sécurité afin de mieux asseoir l'autorité de l'État. La présente annexe est soumise en application du paragraphe 28 de la résolution.

II. Contexte actuel

2. La dégradation de la situation sur le plan de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo après la mutinerie au mois d'avril d'éléments des forces armées congolaises, qui ont formé le Mouvement du 23 mars (M23), montre à quel point il importe de mettre l'accent sur la réforme du secteur de la sécurité, et en particulier la réforme de l'armée. La constitution d'un nouveau gouvernement à la fin du mois d'avril a été l'occasion d'évoquer la question avec les autorités congolaises.

3. Après des consultations poussées entre mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et de hauts responsables gouvernementaux, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a rencontré à Kinshasa, le 11 septembre, le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, qui lui a fait savoir que la réforme de la police nationale et des forces armées congolaises étaient une des premières priorités de son gouvernement. Le Président Kabila a expliqué qu'il avait l'intention de consacrer davantage de ressources nationales à la réforme militaire. Le Premier Ministre Matata Ponyo a également confirmé que le Gouvernement entendait renforcer les capacités des forces armées et mettre sur pied une armée professionnelle capable de protéger la population et le territoire congolais.

4. Le fait que le Gouvernement ait désigné la gouvernance et la sécurité comme première priorité dans son document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (2011-2015) témoigne bien de son attachement à la réforme du secteur de la sécurité. Il est aussi indiqué dans le Programme d'action gouvernemental quinquennal (2012-2016) qu'il faut s'attaquer sans plus tarder aux problèmes que constituent les violences perpétrées par les groupes armés, les violations des droits de l'homme dont se rendent coupables certains des éléments des forces armées et de la police nationale et le manque de discipline, au besoin en organisant un processus de contrôle.

III. Progrès récents

5. Depuis 2010, certains progrès ont été accomplis sur la voie de la mise en place d'un cadre légal en vue de la réforme de l'armée, de la police et de l'appareil judiciaire, notamment la promulgation, au mois d'août, des deux lois organiques sur l'organisation et le fonctionnement des forces armées et de la police nationale. Trois lois concernant la réforme de la justice et une loi sur le statut du personnel de police ont aussi été adoptées par le Parlement et devraient être promulguées par le Président.

6. S'agissant des forces armées, les efforts pour mettre en place un système de versement des traitements se sont poursuivis. Au mois de février, la Mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo a achevé son recensement national des forces armées. Il s'agira désormais d'organiser le versement direct de leur traitement aux soldats au moyen d'un système de virement bancaire électronique. L'ouverture d'un institut en vue de la professionnalisation de la branche administrative de l'armée, au mois de septembre, à Kananga, constitue également un développement positif pour améliorer la transparence au sein des forces armées.

7. Des progrès appréciables ont été accomplis dans la réforme de la police nationale. Un secrétariat technique pour l'appui à la réforme du secteur de la sécurité et son suivi a été créé au sein du Ministère de l'intérieur, première étape sur la voie de la création d'un secrétariat général pour la sécurité et l'ordre public, qui se chargera notamment de la coordination de l'ensemble des processus de réforme de la police nationale, de l'Agence nationale de renseignement et de la Direction générale de migration. Du 18 au 28 juin, la MONUSCO a participé à un atelier dirigé par le Ministère de l'intérieur sur les mesures de planification en matière de sécurité intérieure en appui à la création du secrétariat général et sur l'établissement d'un projet de loi sur la sécurité intérieure. Un séminaire consacré à la création au sein de la police nationale d'un service chargé de prévenir la violence sexuelle et d'améliorer la protection des mineurs a par ailleurs été organisé les 28 et 29 août.

8. Depuis 2007, le Comité de suivi de la réforme de la police, présidé par le Ministre de l'intérieur, permet au Gouvernement et aux responsables de la police d'examiner ensemble les priorités et d'améliorer la coordination des mesures d'assistance offertes par l'ONU et d'autres partenaires internationaux. Le 20 juin, lors de la 7^e séance plénière du Comité, le Ministre de l'intérieur a recensé trois domaines prioritaires pour le processus de réforme de la police nationale : la finalisation du cadre légal; le budget et la mobilisation des ressources; et l'accélération de l'exécution des projets. Le Secrétariat exécutif du Comité entend présenter en plénière avant la fin de 2012 des projets de décrets concernant la création du conseil suprême de la police, l'organisation et le fonctionnement du Commissariat général de la police nationale et un plan d'action quinquennal pour la réforme de la police assorti d'un budget. Par ailleurs, le 20 juin, plusieurs textes, programmes et projets ont été présentés aux organes d'appui du commissariat général.

9. Après l'achèvement du recensement de la police nationale en 2011, les traitements ont été uniformisés au mois de juillet et alignés sur les grades révisés. Depuis le mois d'octobre, les membres de la police nationale perçoivent directement leur traitement par virement bancaire électronique.

10. Dans le secteur de la justice, le Gouvernement, et en particulier la nouvelle Ministre de la justice et des droits de l'homme, ont fait connaître leurs priorités à leurs partenaires, notamment l'amélioration de l'accès à la justice, la lutte contre l'impunité et le renforcement du système de justice pénale, la lutte contre la corruption et l'instauration d'un climat plus favorable aux investissements, la protection et la promotion des droits de l'homme, le développement du système de justice pour les mineurs et l'harmonisation des systèmes de collecte et de gestion des données judiciaires.

11. La Ministre a par ailleurs souhaité que les initiatives prises soient mieux coordonnées avec les partenaires internationaux. Au mois de septembre, elle a entériné l'approche stratégique définie dans le cadre du programme pluriannuel conjoint de l'ONU en appui à la justice et proposé l'adoption d'un plan d'application axé sur les résultats tenant compte des priorités de son ministère. Au total, 400 nouveaux magistrats ont été nommés par le Conseil supérieur de la magistrature. Par ailleurs, des programmes de formation à l'administration des tribunaux et au traitement des affaires ont été mis au point avec l'aide de l'ONU et d'autres partenaires à l'intention des magistrats, des greffiers et d'autres fonctionnaires. Les efforts visant à faciliter le déploiement du personnel de justice sur l'ensemble du territoire se poursuivent.

IV. Perspectives d'avenir

Vision et stratégie nationales

12. D'après les échanges qu'a pu avoir la MONUSCO avec de hauts responsables gouvernementaux, le développement stratégique d'une vision d'ensemble pour les secteurs de la sécurité et de la justice constitue un objectif à moyen terme qui pourra être atteint de manière progressive, en parallèle avec des activités prioritaires à court terme au sein des différentes composantes de ces secteurs. La MONUSCO continuera de s'employer à déterminer avec les autorités congolaises et d'autres partenaires les moyens et les dispositifs les plus efficaces pour coordonner les mesures d'assistance et de conseil afin d'affiner cette vision et cette stratégie.

Coordination et partenariats

13. La MONUSCO incite le Gouvernement à encourager ses partenaires à adopter une approche coordonnée, afin de limiter au possible toute redondance ou lacune dans les efforts déployés en vue de la réforme du secteur de la sécurité et pour que les ressources soient affectées en fonction des principales priorités. Tous les partenaires devraient dans la mesure du possible et selon que de besoin se conformer au principe voulant que l'aide financière et les autres formes d'assistance soient alignées sur ces grandes priorités.

14. Le Gouvernement a indiqué préférer que ce soit lui qui anime les mécanismes de coordination avec ses partenaires, comme le Comité de suivi de la réforme de la police. De même, la Ministre de la justice a inauguré un audit du Comité mixte de la justice, afin de renforcer les capacités de ce mécanisme de coordination du secteur de la justice. À cet égard, la MONUSCO envisage de détacher au Ministère de la justice un conseiller des Nations Unies, qui serait chargé notamment d'améliorer la

coordination des activités et la collaboration avec l'ONU, les donateurs et les autres partenaires.

Approche adoptée pour les différentes composantes

15. Les progrès accomplis dans la réforme des composantes des secteurs de la sécurité et de la justice sont inégaux, ce qui n'est pas sans poser de problèmes. Volonté politique, ressources et expertise technique sont nécessaires à des degrés divers pour permettre d'aller de l'avant dans les différents secteurs. À cet égard, après avoir consulté le Gouvernement sur la manière dont elle peut l'aider pour faire avancer la réforme du secteur de la sécurité, la Mission s'emploie à mettre au point des approches adaptées aux différentes composantes du secteur de la sécurité.

Réforme du secteur de la défense

16. Le Vice-Premier Ministre et Ministre de la défense étudie la possibilité qu'un projet de loi de programmation militaire serve de cadre à la détermination des principaux aspects de la réforme des forces armées. Il envisage aussi de mettre à profit ce projet de loi comme outil de planification financière et d'affectation des ressources, ainsi qu'un calendrier pour l'accomplissement de progrès dans la réforme de l'armée. La MONUSCO étudie par ailleurs avec de hauts responsables gouvernementaux les options envisageables pour créer un cadre de planification, de coordination et d'application ou adopter la réforme des forces armées.

17. À court terme, on pourrait envisager les mesures concrètes ci-après : formulation d'une seule doctrine et de normes harmonisées pour les forces armées, avec l'appui coordonné de la MONUSCO et d'autres partenaires internationaux, notamment en ce qui concerne la formation et l'éducation des officiers et des autres responsables; action coordonnée des divers partenaires à l'appui d'un programme de formation continue et d'équipement des unités des forces armées, tant pour les bataillons que pour les forces de réaction rapide, et notamment appui au renforcement des structures de commandement et de contrôle; et soutien continu au renforcement de l'administration des forces armées et de leurs capacités logistiques. Pour mettre en œuvre ces mesures et toutes celles qui pourraient s'avérer souhaitables, il faudra mobiliser des fonds et des ressources supplémentaires, en particulier de nouvelles ressources visant à répondre aux besoins urgents de casernes et de logements pour les militaires et leurs familles.

Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR)

18. Il importe de passer en revue les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration exécutés depuis 2004 pour voir quels sont les modèles les plus efficaces et recenser les besoins en ressources, notamment pour permettre le retour durable des ex-combattants à la vie civile. Après avoir consulté les autorités congolaises, la MONUSCO s'efforce d'améliorer la planification stratégique et programmatique conjointe avec l'ONU et les autres partenaires pour mettre au point une approche plus globale du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration dans le cadre du Programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant de conflits armés et de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation. Il s'agit de cibler ceux qui risquent d'être recrutés dans des groupes armés et leurs communautés dans le cadre d'une stratégie de réduction de la violence communautaire, qui poursuit trois objectifs : empêcher le

recrutement par des groupes armés sur le plan local, réduire la violence au sein des communautés et contribuer aux efforts de stabilisation. Associée à un modèle d'intégration révisé, cette stratégie peut aussi servir de fondement à un programme efficace de vérification pour les individus qui entendent s'engager dans l'armée.

Réforme du secteur de la police

19. Des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne la réforme de la police nationale. La MONUSCO continuera de fournir son assistance, en premier lieu pour promouvoir et appuyer la mise en place d'un cadre légal. Elle offrira aussi son soutien dans les domaines suivants : constitution d'une liste des institutions de police; application du plan de réforme de la police aux niveaux du Commissariat général et de l'inspection générale; création d'un secrétariat général pour la sécurité et l'ordre public au Ministère de l'intérieur; et aide continue en vue du renforcement des capacités de la police. Les activités de renforcement des capacités concernent notamment la réhabilitation ou la construction de centres de formation, de commissariats et de logements; la formation de base à long terme; les spécialisations; et les conseils techniques.

Réforme de la justice et du secteur carcéral

20. La MONUSCO et l'Équipe de pays des Nations Unies finalisent, aux côtés du Ministère de la justice et des droits de l'homme, les modalités d'application du programme pluriannuel conjoint de l'ONU en appui à la justice, qui a pour objectif d'éviter les redondances, d'améliorer les résultats et d'affecter les ressources de manière la plus efficace qui soit. Ce programme a pour objectif de répondre à certaines des grandes priorités du Gouvernement dans les secteurs judiciaire et pénitentiaire, notamment en mettant en œuvre un programme transversal de lutte contre la corruption, en appuyant le développement d'un cadre légal et d'institutions pour intégrer le Statut de Rome de la Cour pénale internationale dans le droit interne et en harmonisant un système de collecte et de gestion des données judiciaires dans le cadre des efforts déployés pour renforcer le fonctionnement de l'appareil de justice pénale. Il vise également la refonte du système carcéral dans le cadre du programme de réforme des établissements pénitentiaires conçu en 2006, qui prévoit la réforme du cadre légal, de l'administration, de l'organisation et du dispositif de sécurité des établissements pénitentiaires et la professionnalisation du personnel pénitentiaire. La MONUSCO continuera également d'appuyer la réforme et le renforcement de la justice militaire, notamment au moyen des cellules d'appui aux poursuites judiciaires.

Conclusion

21. Les propositions susmentionnées devraient permettre de faire avancer la réforme du secteur de la sécurité, du moment que ne se poseront pas d'obstacles autres que ceux propres à chaque composante, c'est-à-dire par exemple tant que subsistera la volonté politique de réformer le secteur de la sécurité et que les principaux acteurs nationaux et les partenaires bilatéraux et multilatéraux partageront bien les mêmes objectifs.